



Guide de la facture électronique pour les ETI

La gestion interentreprises,
une nouvelle réalité

Sage

Février 2024

Sommaire

Page 04
**La facture électronique,
accélérateur de la digitalisation**

Page 09
**Les fondements de la facture
électronique**

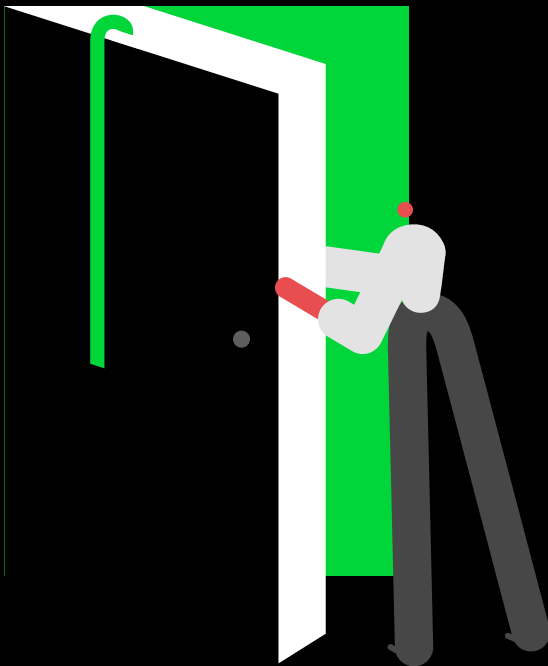
Page 15
**Les 3 axes de préparation à la facture
électronique**

Page 19
**Le e-reporting, un challenge
dans le challenge**

Page 20
**La gestion interentreprises, une
nouvelle réalité avec Sage**

Page 23
**5 bonnes raisons de faire
confiance à Sage**

Page 24
À propos de Sage



Le DAF à la manœuvre pour la facture électronique


Dans près de 7 entreprises sur 10, la préparation de la facture électronique est déjà une réalité¹. Pour autant, 72 % des entreprises ont encore des étapes à franchir¹.

La facture électronique s'ajoute en effet à l'inflation et aux tensions diverses dans l'agenda du Directeur Financier, qui a pris le leadership sur le sujet dans la plupart des entreprises. À ses yeux, l'enjeu est de taille. « Les DAF sont 39 % à penser que l'automatisation de la comptabilité, de l'audit et du contrôle financier peut redorer l'image du métier et aplanir les difficultés de recrutement, tout en facilitant la gestion du travail hybride ou à distance² ».

De fait, c'est bien l'accélération et l'extension de la dématérialisation des flux qui est en jeu. Les DAF ont parfaitement compris que derrière la facture électronique, c'est l'efficacité des contrôles, la réduction des coûts et la diminution des erreurs qui vont transformer l'entreprise³.

Rendre l'organisation plus agile et son pilotage plus efficace sont depuis longtemps les chevaux de bataille du Directeur Financier. 80 % des entreprises regardent la transformation digitale comme stratégique pour innover (80 %), maintenir ses positions (81 %) et se développer (85 %)⁴. L'instauration de la facture électronique offre un levier bienvenu au DAF, leader de l'innovation numérique.

Bonne lecture !

 **En savoir plus en vidéo.**
Qui est concerné par la facture électronique ?

« Parmi les 10 tendances technologiques stratégiques identifiées par Gartner pour 2024⁵, l'Intelligence Artificielle est évidemment partout. Derrière l'IA, la tendance de fond est massive : la convergence de modèles d'IA pré-entraînés, du Cloud Computing et de l'open source crée les conditions d'une disruption rapide. »

Arnaud Petit

Directeur Général Sage France & Europe du Sud

1. Baromètre Grant Thornton de la confiance des dirigeants d'ETI ; étude réalisée par Opinionway en octobre 2023

2. David Dogimont, Associé chez Mazars

3. Yooz, pour Mazars et DFCC

4. Sage's Manifesto for EU SME Policy ; 2023

5. Les 10 principales tendances technologiques stratégiques pour l'année 2024 ; Gartner ; octobre 2023

La facture électronique, accélérateur de la digitalisation

Un bouleversement dans la relation interentreprises

La facture électronique **met en réseau les systèmes d'information des 4 millions d'entreprises assujetties à la TVA**, qui échangent chaque année près de 2 milliards de factures¹. Il s'agit d'un véritable big bang pour l'ensemble des processus de gestion.




Aujourd'hui	Demain
Factures à lecture humaine (papier, PDF, courriel)	Factures à lecture machine (EDI, API)
Comptabilité périodique	Comptabilité en continu et en temps réel
Comptabilité manuelle	Comptabilité automatisée
Comptabilité isolée	Comptabilité en réseau
Workflows automatisés intra-entreprises	Workflows automatisés interentreprises

1. Agence pour l'Informatique Financière de l'État ; dossier de spécifications externes de la facturation électronique ; janvier 2023



En savoir plus en vidéo.

Que va changer la facture électronique pour les entreprises ?



« 3 aspects de la gestion des organisations sont concernés par la dématérialisation des échanges de données de facturation.

Le 1^{er}, c'est la lecture des factures. Essentiellement humaine jusqu'alors, avec les délais inhérents et les risques d'erreur, la lecture des factures sera demain 100 % effectuée par des machines.

Le 2^e changement majeur est le passage à un système de comptabilité en continu. Une machine, ça ne s'arrête jamais. Les comptabilités seront par nature toujours à jour des opérations attachées à la facturation.

Enfin, le 3^e grand changement, c'est l'automatisation de la comptabilité dans son ensemble. À partir du moment où la saisie des factures est automatisée et effectuée en continu, c'est toute la comptabilité qui se trouve entraînée vers une automatisation totale ».

Romain Jacquier
Directeur Produits Europe, Sage



5 avantages pour les entreprises

1. Une gestion administrative plus productive

- Intégration facilitée de toutes les factures entrantes.
- Contrôle de la conformité des factures sortantes et rejet à la source des factures non conformes.
- Pré-remplissage de la déclaration de TVA.
- Rapprochement automatisée des flux bancaires et des flux achats/ventes.

2. Des échéances de règlement mieux suivies

- Comptabilisation automatique des factures au fil de l'eau.
- Alertes et notifications sur des échéances.
- Relances automatisées.
- Prévisions de trésorerie toujours à jour.

3. Moins d'erreurs de facturation et une accélération des règlements

- Factures garanties conformes.
- Informations transparentes sur leur réception chez les clients.

4. Une aide à la prise de décision.

Intégrées en flux tendu dans le SI de l'entreprise, les données de facturation sont disponibles en temps réel pour l'analyse financière.

5. L'enrichissement de la mission des collaborateurs.

Des missions d'analyse, de contrôle ou de conseil remplacent les tâches chronophages et à faible valeur ajoutée.

« Dans le cadre des flux EDI, il faut s'adapter à chaque fournisseur et à chaque client. C'est vrai que l'uniformisation que va potentiellement procurer le PPF signifie moins de projets par client et plus de projets centralisés. Et ça, je pense que c'est bien pour nous. »

Thomas ALLART
DSI de Laboratoire Native

Une accélération inédite en 4 dimensions

- **Les traitements intra-entreprises associés à la facturation**, avec une automatisation de la gestion des écarts pour les factures entrantes et une automatisation symétrique de la réconciliation des encaissements pour les factures sortantes.
- **L'ouverture du réseau interentreprises à des services tiers**. Par exemple un accompagnement renforcé de l'expert-comptable ou une meilleure intégration des partenaires bancaires dans le processus d'optimisation de la gestion du cash.
- **L'automatisation d'autres processus interentreprises** que la facturation, tels que les achats, les paiements et les relances
- **L'exploitation collaborative des mégadonnées échangées en réseau**, pour le benchmarking ou l'actualisation des bases tiers.



« Nous avons commencé par digitaliser le plus simple à mettre en commun, comme les fournisseurs, les audits, la facturation clients. La facture électronique nous offre l'opportunité de passer un cap supplémentaire. Nous allons nous appuyer sur le caractère normatif pour approfondir la digitalisation et aller plus loin dans l'harmonisation ».

Florent Charvet

Directeur du SI Financier du Groupe April
Co-Président du bureau d'animation du Club Clients Sage X3



« En fait, cette réforme fait appel à 2 types de compétences :

- > Savoir gérer des flux documentaires avec des données structurées échangées avec un monde hétérogène, ce qui est le cœur de métier des opérateurs de flux de factures et documents de gestion (commande, devis, livraison, ...).*
- > Savoir gérer des processus métier, incluant un cycle de vie mais aussi nécessitant des agrégations, des rapprochements et des workflows de validation, qui est le cœur de métier des systèmes de gestion (les ERP et leurs solutions périphériques) ».*

Cyrille Sautereau

Président du Forum National de la Facture Électronique et des Marchés Publics Électroniques (FNFE-MPE)

Les fondements de la facture électronique

Définition et calendrier

Une facture électronique est une **facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée**. La grande différence avec une facture papier ou PDF, c'est qu'elle peut être lue directement par un logiciel de gestion.

Trois formats de facture électronique seront acceptés par le portail public de facturation :

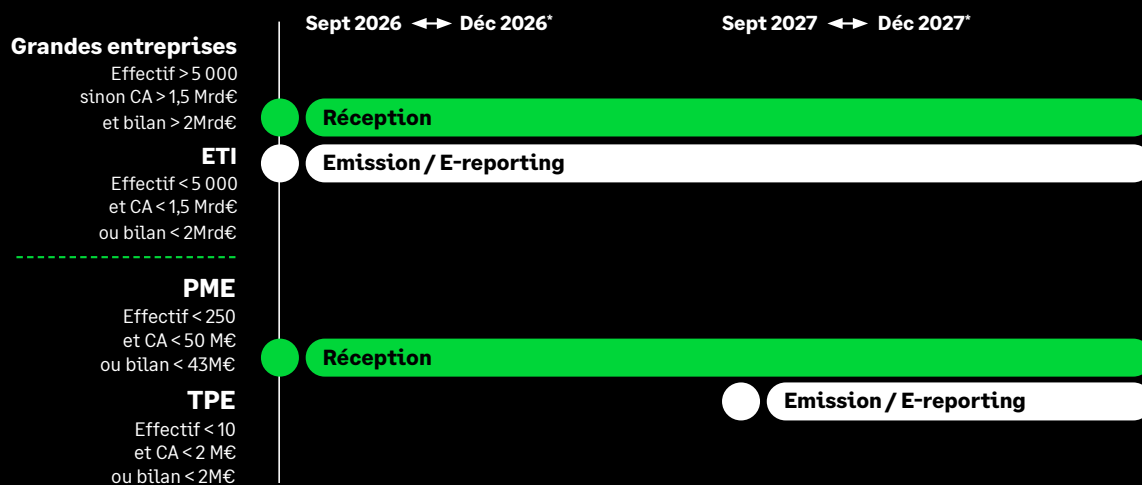
- > **Factur-X**, format mixte constitué d'un fichier de données structuré au format XML et d'un fichier PDF
- > **UBL** (Universal Business Language)
- > **CII** (Cross Industry Invoice)

Les entreprises qui le souhaitent pourront émettre des factures dans d'autres formats en EDI en passant par une plateforme de dématérialisation partenaire.

Une facture électronique est authentifiée selon 2 modalités possibles

- ✓ La signature électronique qualifiée atteste de l'intégrité de la facture, authentifie le signataire et confirme son consentement pour l'émission. Seule une personne physique peut être associée à une signature électronique qualifiée.
- ✓ Le cachet électronique qualifié est créé à l'aide d'un dispositif certifié. Seule une personne morale est habilitée à créer un cachet électronique qualifié.

Les dates de la facture électronique



* 1^{er} septembre date d'application prévue, 1^{er} décembre date maximum en cas de décret. Ouverture des serveurs de tests DGFIP prévue courant 2025.

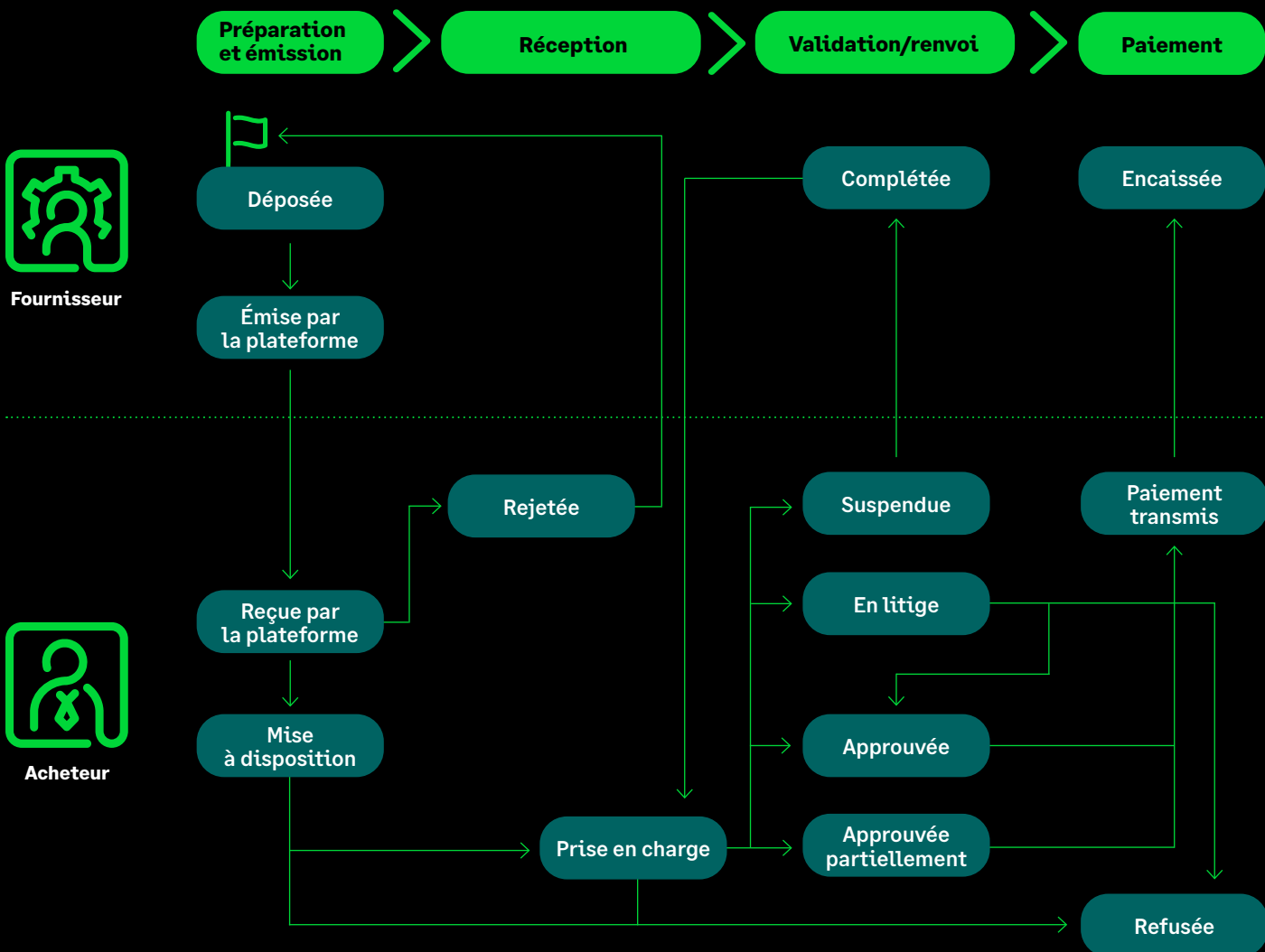
Le cycle de vie de la facture électronique

De son émission jusqu'à son parfait règlement, **la facture électronique progresse à la manière d'un courrier suivi**. Chacune des étapes de son avancement est tracée et peut faire l'objet d'une notification à l'expéditeur et/ou au destinataire. Certaines notifications – ou statuts – sont obligatoires. D'autres sont libres. Si vous choisissez de passer par une PDP, vérifiez quels statuts supplémentaires elle vous propose.

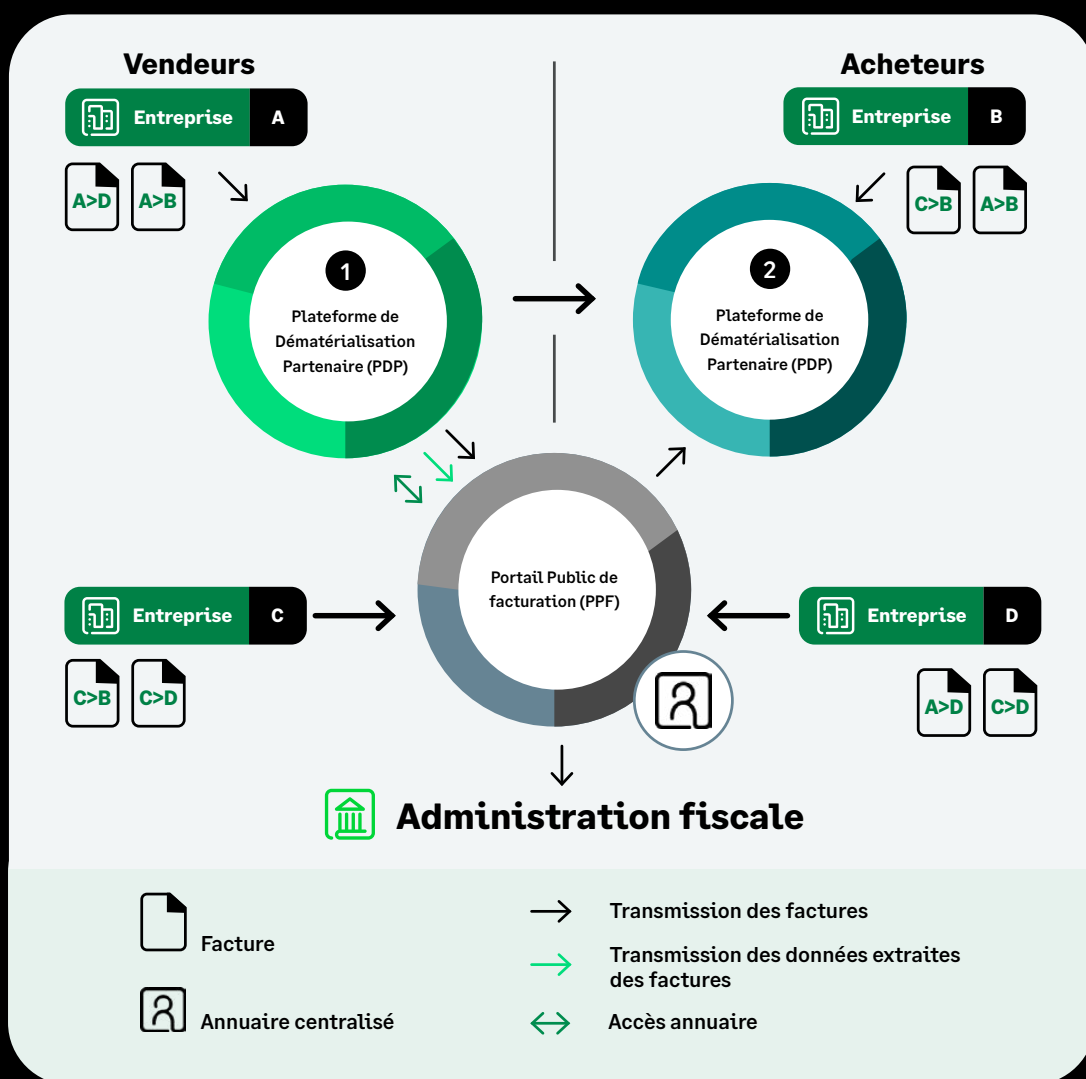
Événement	Notification	Émetteur
Le fournisseur a déposé une facture ou un avoir sur le portail public de facturation (PPF) ou sur sa plateforme de dématérialisation partenaire (PDP). Le statut est généré après les contrôles.	Déposée	PPF ou PDP (obligatoire)
La facture est rejetée automatiquement par la plateforme pour des raisons techniques (facture non conforme).	Rejetée	PPF ou PDP (obligatoire)
La facture a été prise en charge par la plateforme du fournisseur et est émise à destination de l'acheteur	Émise par la plateforme	Certaines PDP (libre)
La facture est reçue par le PPF ou la PDP de l'acheteur mais n'est pas encore mise à sa disposition.	Reçue par la plateforme	Certaines PDP (libre)
La facture est mise à disposition de l'acheteur sur le PPF ou sur sa PDP.	Mise à disposition	La plupart des PDP (recommandé)
La facture est acceptée par l'acheteur.	Prise en charge	La plupart des PDP (recommandé)
La facture est traitée totalement par l'acheteur.	Approuvée	La plupart des PDP (recommandé)
La facture est traitée partiellement par l'acheteur. Ce traitement partiel peut donner lieu à un avoir.	Approuvée partiellement	La plupart des PDP (recommandé)
Un différend est constaté sur la facture. Ce désaccord peut se solder <i>in fine</i> par un refus ou par une approbation de l'acheteur.	En litige	Certaines PDP (libre)
Le traitement de la facture est suspendu car une ou plusieurs pièces justificatives sont manquantes. Les données de la facture restent inchangées.	Suspendue	Certaines PDP (libre)
Le fournisseur ajoute une pièce jointe ou un commentaire à une facture au statut "suspendue".	Complétée	Certaines PDP (libre)
La facture est refusée par le destinataire pour des raisons métiers.	Refusée	PPF ou PDP (obligatoire)
Le flux de virement a été envoyé au fournisseur ou le flux de remboursement a été envoyé à l'acheteur.	Paiement transmis	La plupart des PDP (recommandé)
Le fournisseur a reçu le paiement de la facture ou le fournisseur a remboursé le paiement de la facture (avoir).	Encaissée	PPF ou PDP (obligatoire pour une partie des prestations de service)

Source : Agence pour l'Informatique Financière de l'État ; dossier de spécifications externes de la facturation électronique ; janvier 2023

Le cycle de vie de la facture électronique : entre fournisseur et acheteur



Le cycle de vie complet de la facture électronique



En savoir plus sur le cycle de vie

PPF (Portail Public de Facturation) et PDP (Plateformes de Dématérialisation Partenaires)

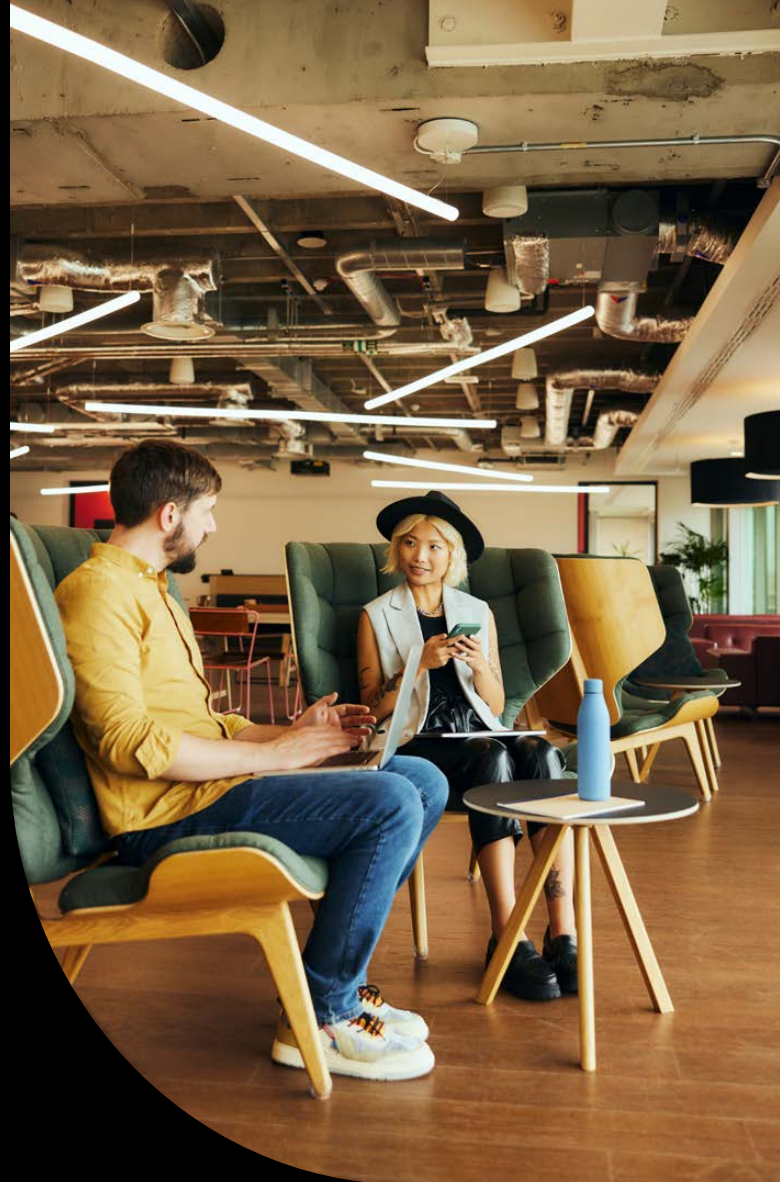
Une plateforme de dématérialisation est une **porte d'entrée** placée aux deux extrémités du parcours de la facture électronique, indispensable pour assurer sa transmission à un tiers et l'exploitation des données par l'administration fiscale.

- ✓ Le PPF (portail public de facturation) assure un **service minimum et universel aux entreprises qui traitent un faible volume de factures.**
- ✓ Les PDP (plateformes de dématérialisation partenaires) proposent **des services à valeur ajoutée pour profiter pleinement du potentiel de transformation** induit par la facture électronique.

Chaque entreprise doit choisir entre le PPF ou une PDP immatriculée par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les 6 missions du PPF

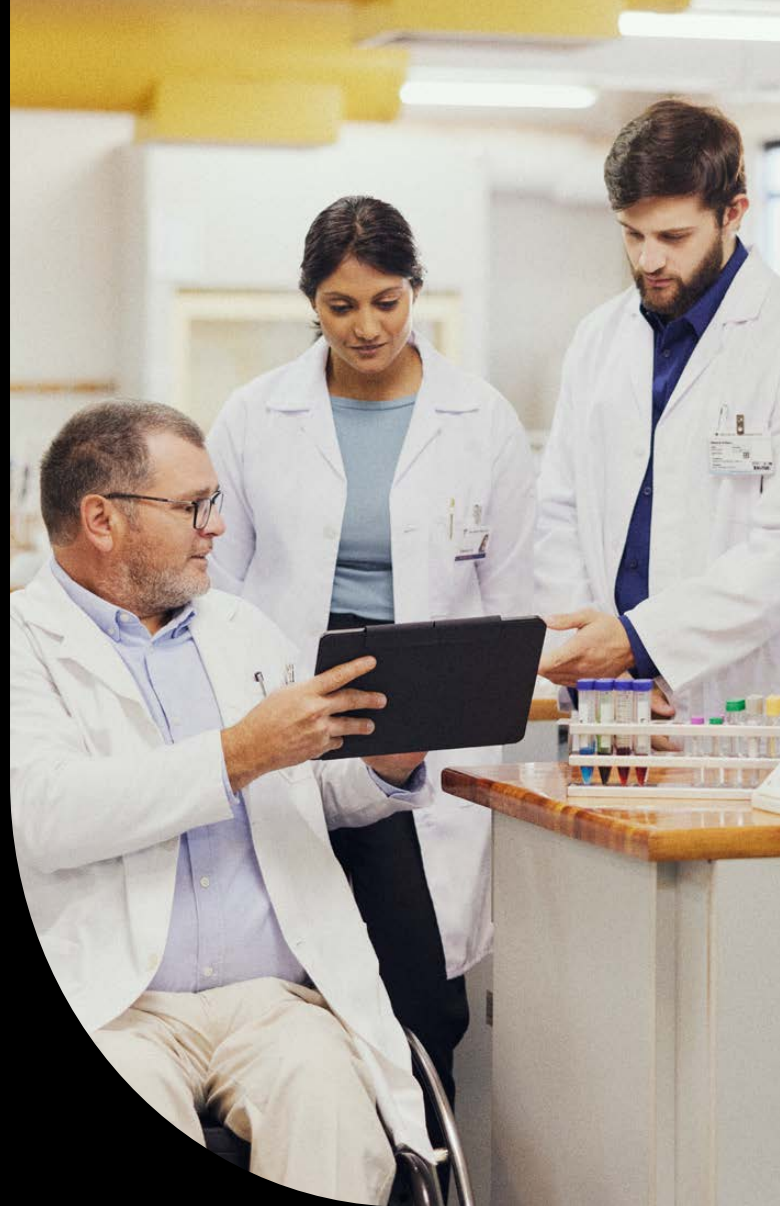
- ✓ **Administrer l'annuaire central.**
- ✓ **Contrôler la conformité** des documents déposés.
- ✓ **Faire transiter les factures dématérialisées** en garantissant le caractère original des factures transmises.
- ✓ Extraire pour le compte de l'administration fiscale **les données de facturation, de transaction et de paiement.**
- ✓ Transmettre les **4 notifications obligatoires.**
- ✓ Proposer un **service de conservation des factures électroniques**, mais sans valeur probante.



Des services facilitants offerts par les PDP.

Par exemple,

- ✓ **Gestion du circuit** de validation des factures entrantes.
- ✓ Notification de **statuts supplémentaires.**
- ✓ **Transmission de factures de vente à des acteurs non assujettis** : particuliers et entreprises domiciliées hors de France.
- ✓ Concentration des **informations nécessaires à l'e-reporting.**
- ✓ **Archivage des factures** à valeur probante.



5 grandes obligations pour les entreprises

1. **Choisir une plateforme partenaire, PDP ou PPF.**
2. **Être identifié dans l'annuaire centralisé.**
3. **Indiquer sa plateforme ou ses plateformes partenaires.**
4. **Appliquer le e-invoicing** : mise en conformité des factures aux exigences juridiques et fiscales et transmission dématérialisée des factures.
5. **Appliquer le e-reporting**, c'est-à-dire déclarer via un flux unique vers l'administration fiscale les transactions non concernées par le e-invoicing.

Les nouvelles mentions à indiquer sur toutes les factures

- > Le numéro SIREN de l'entreprise.
- > La nature des opérations facturées : vente de biens, prestation de services ou combinaison des deux.
- > L'adresse où les biens sont livrés.
- > Le mode de paiement de la TVA.

C'est important : les factures non conformes seront automatiquement rejetées.

Des sanctions en cas de mauvaise application :

1. Amende de 15 euros par facture émise en dehors des 3 formats imposés, avec un plafond annuel de 15 000 euros.
2. Amende de 250 euros par défaut de transmission de données de e-reporting, avec un plafond annuel de 15 000 euros.



En savoir plus en vidéo.

Quelles obligations pour les entreprises ?



En savoir plus en vidéo.

Mettre en conformité sa facturation d'acomptes

Les 3 axes de préparation à la facture électronique

Le retour d'expérience de la Compagnie Française des Grands Vins et de Résopharma

La facture électronique : contrainte légale ou opportunité ?

Sébastien Morel, Directeur administratif et financier de la Compagnie Française des Grands Vins :

Opportunité ! La perspective de la facture électronique m'aide à convaincre les comptables qu'il est peut-être temps de lâcher les parapheurs et les papiers !

Emmanuel Guénu, Directeur Général Adjoint

de Résopharma : *C'est l'occasion pour nous de véritablement consolider l'ensemble des données tiers, clients et fournisseurs, dans nos bases. Ça va nous permettre également de dématérialiser complètement notre flux de facturation.*

 **La suite de l'entretien en vidéo**



5 questions à se poser sans tarder

1. Mes factures d'acompte sont-elles conformes ?
2. Tous les cas d'usage sont-ils bien pris en compte dans la cartographie des flux documentaires ?
3. Comment allons-nous piloter les processus métier en intégrant les agrégations, les rapprochements et les boucles de validation qui vont nécessairement accompagner la mise en place de la facture électronique ?
4. Quels acteurs sont concernés dans les cas d'usage complexes, comme l'auto-facturation ?
5. Qu'implique réellement l'obligation de e-reporting dans le contexte des transactions BtoC ou des échanges intracommunautaires ?



La feuille de route de la facture électronique

1. Cartographie du cycle de vie des factures :

- Identification des factures concernées par la réforme et de leurs circuits respectifs.
- Revue du paramétrage de la TVA.
- Évaluation de la nature et du volume de données concernées par le changement.
- Caractérisation des transformations à réaliser pour se mettre en conformité avec les exigences de l'e-invoicing et de l'e-reporting.

2. Actualisation de la base tiers :

- Suppression des contacts obsolètes et dédoublonnage.
- Correction des anomalies.
- Mise à jour des coordonnées.
- Mise en conformité : SIREN, SIRET, adresse de livraison, n° de TVA intracommunautaire.

3. Mise à plat des processus :

- Mise en place de nouveaux processus internes, stables et pérennes, à partir d'une modélisation rigoureuse.
- Redéfinition du rôle des collaborateurs impactés par l'évolution des tâches.

La mise en place d'une Gestion Électronique des Documents (GED)

L'intégration d'une GED dans le système d'information de l'entreprise est une étape logique dans la construction d'une entreprise plus collaborative. Partageant mieux les données, engagés dans une accélération de la dématérialisation des échanges interentreprises mais aussi intra-entreprises, les métiers sont vite confrontés à la question du partage des documents. Le questionnement de la circulation de l'information en général, pas seulement des données de facturation, est aussi un enjeu de la conduite du projet facture électronique.

Automatiser le nettoyage de la base clients et fournisseurs avec Sage Data Clean & Control

Cartographie de l'existant :

- ✓ Pays.
- ✓ TVA et taxes.
- ✓ Mode de paiement.
- ✓ Unités de vente/achat.
- ✓ Informations société.

Gestion des tiers :

- ✓ Identification des données manquantes, des doublons et des incohérences.
- ✓ Recherche des SIREN/SIRET manquants ainsi que les adresses.
- ✓ Calcul du n° de TVA intracommunautaire et appel au service européen VIES pour vérifier sa pertinence.
- ✓ Correction en masse avec affectation des valeurs ajustées.
- ✓ Contrôles de cohérence avec l'annuaire du portail de facturation.

Pilotage de flux :

- ✓ Génération automatique des écritures d'achat.
- ✓ Rapprochement automatique des documents de ventes.



« La réforme de la facturation électronique peut apporter un bénéfice majeur en termes d'amélioration de la qualité des données au sein de nos entreprises. En particulier les données financières, qui sont mises en exergue dans le cadre de la réforme électronique, mais qui ont un intérêt et une utilisation très transverses dans l'entreprise ».

Xavier Paul-Dubois-Taine
Associé, Alenium Consultants



En savoir plus en vidéo.

Pourquoi nettoyer vos données clients et fournisseurs ?



Une nouvelle gouvernance des données

La Direction Financière est en charge de la transformation de l'entreprise dans la perspective de la mise en place de la facture électronique. Il lui revient en particulier de conduire la mise en conformité des données clients et fournisseurs.

Pour autant, **la Direction Financière n'est pas la seule utilisatrice de ces données**, et pas non plus le seul service de l'entreprise à enrichir la base tiers. C'est pourquoi le projet d'enrichissement doit être ouvert à tous les métiers impactés.

Le nettoyage de la base tiers doit déboucher sur de nouvelles pratiques d'intégration des données et de protection de leur intégrité. Sans oublier le respect des prescriptions du RGPD.

Le e-reporting, un challenge dans le challenge

Le e-reporting consiste en une transmission à l'administration de données complémentaires à celles transmises dans le cadre de l'échange de factures BtoB entre acteurs domestiques assujettis à la TVA.

En pratique, il s'agit d'une obligation :

- ☑ De reporting accéléré des données de vente BtoB internationales et BtoC domestiques et de certaines données d'achats internationales (tous les 10 jours sous 10 jours).
- ☑ De reporting au détail de la vente ou de la journée de vente.

Pour les achats internationaux, cela implique d'identifier les transactions et surtout les factures qui y sont associées, dont il faut extraire les données exigées. **Alors même que ces factures n'ont aucune obligation à être structurées**, ni même à être libellées en alphabet latin.

À l'échelle européenne, l'échange obligatoire de données de facturation structurées interviendra au mieux à partir de 2028.

L'aspect positif de l'obligation de e-reporting est de conduire les entreprises à s'organiser pour une gestion en temps réel. Et donc à disposer d'une visibilité fortement améliorée sur leur activité.



En savoir plus en vidéo.

Êtes-vous prêt pour le e-reporting ?



4 difficultés particulières à anticiper

- 1. L'adaptation des systèmes de gestion pour les achats de services** à l'étranger ou dans les DOM/TOM. Le rapprochement des factures avec les bons de commande s'appuie aujourd'hui sur la lecture/comparaison des lignes et non pas sur leur saisie.
- 2. L'adaptation des systèmes de gestion pour les encaissements des ventes** à l'étranger ou dans les DOM/TOM. L'obligation de e-reporting induit un rapprochement entre les encaissements et les factures. Or, la pratique de paiements groupés et de paiements partiels complique singulièrement la donne. La solution est le paiement unitaire de factures ou la fourniture d'un avis de paiement de la part des clients.
- 3. L'adaptation des logiciels de caisse.** L'obligation de cumuls de vente quotidiens B2C ou d'agrégation au niveau SIREN induit des évolutions fortes pour les logiciels de caisse ou la création de nouvelles applications de gestion des ventes.
- 4. L'impact des cas d'usage, au premier rang desquels la gestion des frais des salariés,** impliquée à la fois dans le e-reporting (vendeur) et dans le e-invoicing (employeur), avec un enjeu sur la TVA à déduire.

La gestion interentreprises, une nouvelle réalité avec Sage



1. Mise en réseau

Sage Network met en réseau les systèmes d'information des entreprises. Tous les échanges vont transiter par notre plateforme. La dématérialisation des flux et la connexion des entreprises par EDI et par API conduisent à la gestion en réseau.

2. Digitalisation des workflows automatisés interentreprises

Sage Network vient digitaliser les échanges des entreprises avec leur écosystème : clients, fournisseurs, banques, administration et bien sûr expert-comptable.

3. La comptabilité prévisible

Avec Sage Copilot, l'intelligence artificielle projette la fonction comptable dans un rôle beaucoup plus proactif.

4. Un hub ouvert à tous les services

Une plateforme de données centralisée, Cloud et européenne. Ouvert par API, le hub pourra accueillir de multiples services à valeur ajoutée et personnalisés.

5. La comptabilité responsable

Une dimension nativement éthique, avec de premières briques RSE, dédiées à l'intégrité des données et à l'accessibilité pour tous. Demain, le *Carbon Accounting* et d'autres services autour de la responsabilité écologique accompagneront la montée en puissance des exigences légales sur ces sujets.

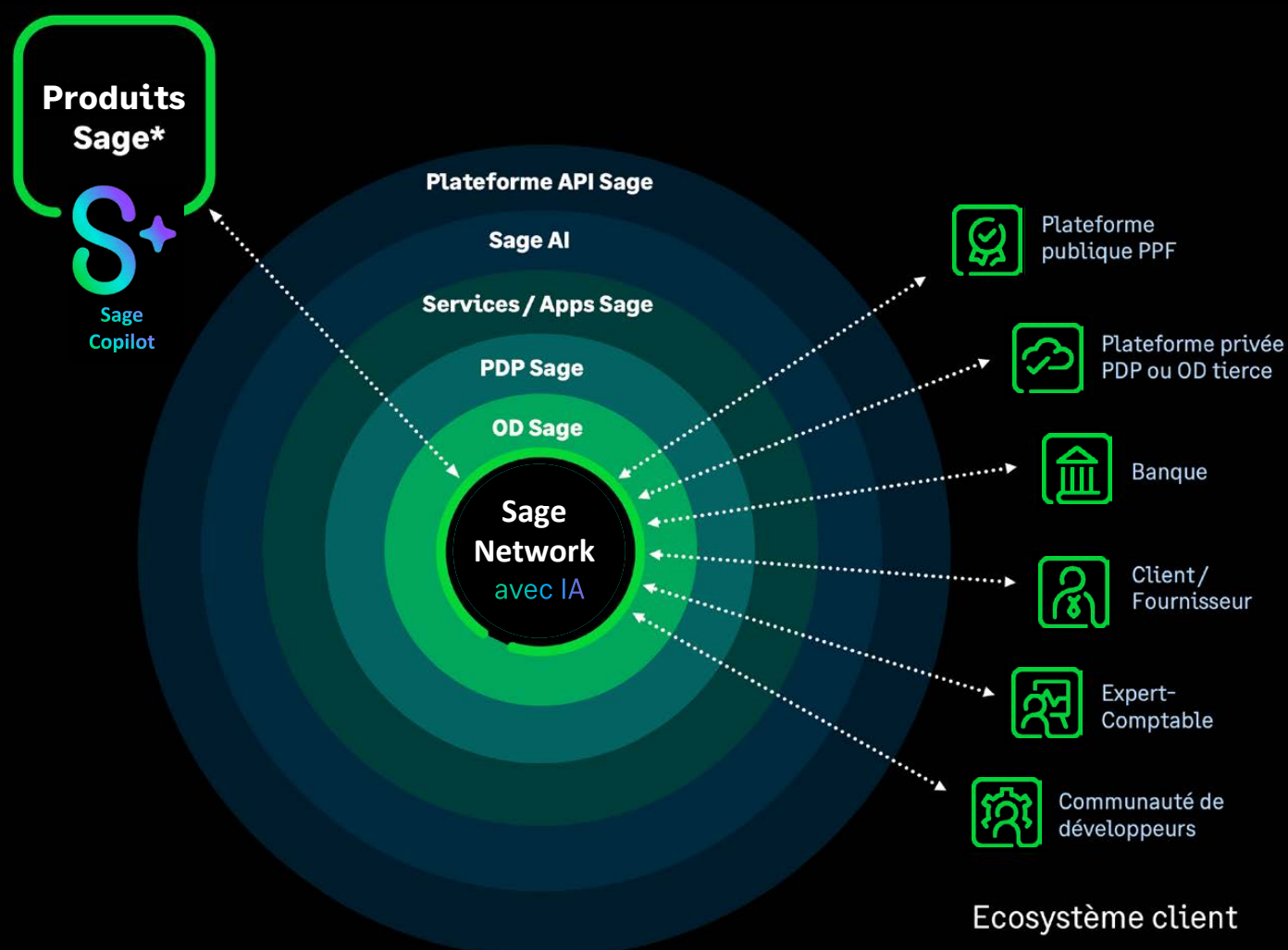
« Sage Network, pour moi, c'est un facilitateur. Cela va être le hub qui va accompagner la transition. Profitons de cette réforme pour transmettre d'autres informations entre nous. Entre les fournisseurs, les clients et nous-mêmes. Et accélérer les traitements et tous les process ».

Florence Civette

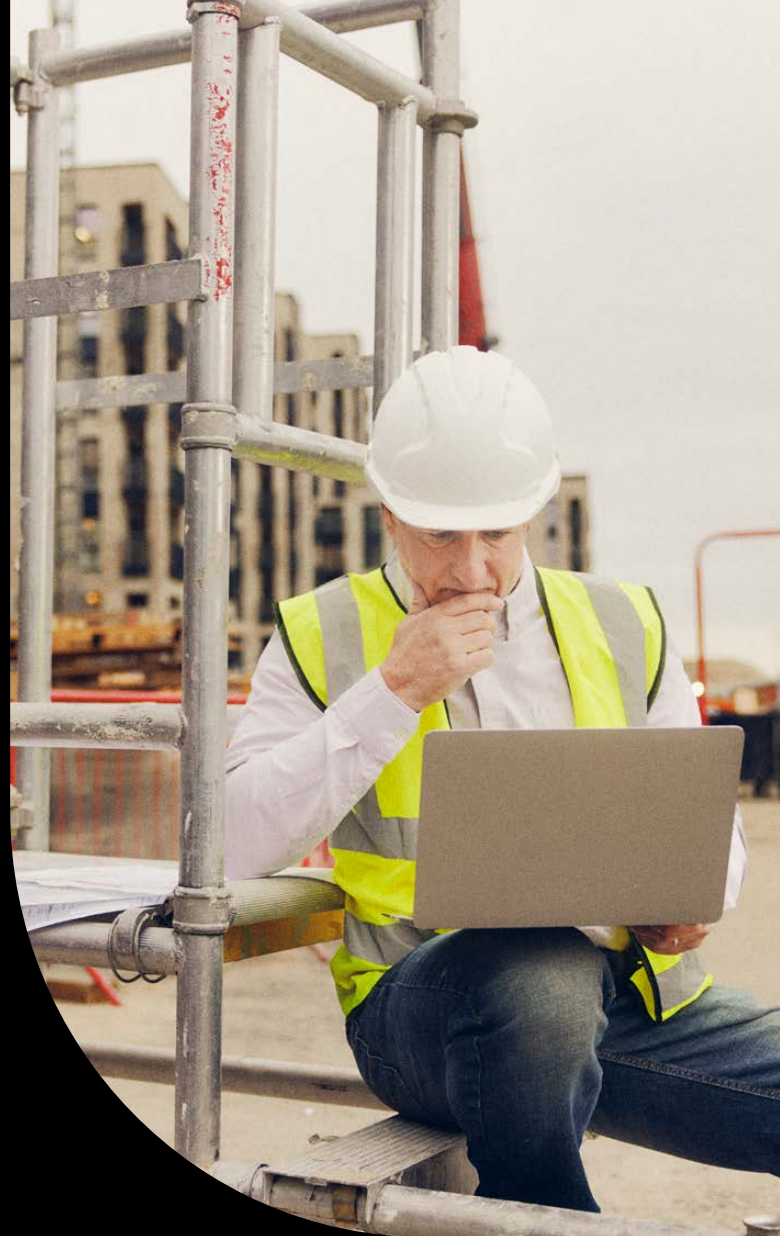
Cheffe de Projet Dématérialisation, Institut Curie

Sage Network et Sage Copilot, le binôme gagnant enrichi à l'intelligence artificielle.

1. Prêt pour la facture électronique : 100 % conforme dès le départ.
2. Accélère le business : 100 % digital.
3. Traite en temps réel : 100 % informé.
4. Aide à la bonne décision : 100 % personnalisé.
5. Apporte une longueur d'avance : 100 % concentré sur les clients.
6. Protège vos données : 100 % sous contrôle.



* Sage 50/ Sage 100/Sage Génération Expert/Sage Batigest/Sage FRP 1000/Sage X3/Sage Active/Sage Intacct/Sage Distribution and Manufacturing Operations



Passer à la dernière version des solutions Sage

Les dernières versions de Sage FRP 1000 et de Sage X3 sont spécialement préparées pour garantir une conformité sereine avec les obligations de la facture électronique. Et ainsi réduire la hauteur de la dernière marche en septembre 2026.

En particulier, elles donnent accès au module Sage Data Clean & Control, indispensable pour se faciliter la mise à jour de sa base tiers.

Les intégrer dès aujourd'hui dans son système d'information permet de monter en puissance sur le projet de facture électronique **avec un maximum d'anticipation.**

Pourquoi le Cloud ?

Toutes les versions des solutions Sage, y compris les versions socles, sont disponibles *on premise* et en SaaS. L'intérêt du Cloud est de simplifier l'accès aux mises à jour et d'augmenter le niveau de sécurité.

« Migrer dès aujourd'hui vers nos versions socles, c'est gagner sur les 2 tableaux. Se placer en pole position pour la facture électronique mais également profiter sans délai du booster de digitalisation qu'est Sage Network ».

Romain Jacquier

Directeur Produits Europe, Sage

5 bonnes raisons de faire confiance à Sage pour la facture électronique

- ✓ La mission de Sage est de **favoriser l'accès à la digitalisation pour toutes les entreprises**, enjeu majeur de compétitivité et de performance. **La conformité avec les obligations de la facture électronique** est évidemment au cœur de cette mission.
- ✓ Sage est **l'un des seuls acteurs à la fois Opérateur de Dématérialisation (OD) & candidat Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)**, présent sur toute la chaîne de gestion, offrant ainsi un "guichet unique" aux PME.
- ✓ Sage, par sa position historique d'éditeur de gestion, est garant de l'intégrité et de la complétude des données sur **tout le parcours** et propose une **expérience fluide et intégrée**.
- ✓ Sage est un acteur mondial, candidat à proposer une future **"PDP européenne"** idéalement placée pour supporter les **transactions internationales**.
- ✓ Sage Network est le **1^{er} réseau digital de confiance interentreprises**. Cette plateforme de services boostée à l'IA, ouverte aux API et tirant le meilleur parti de la data permet d'**accélérer la dématérialisation et l'automatisation des flux d'achats et de vente**.

 **En savoir plus en vidéo.**
Sage et la facture électronique : les coulisses



« Nous avons clairement la chance d'avoir un socle à la fois technique et fonctionnel, nativement présent dans nos produits. Étendu par des ISV, par des solutions de dématérialisation complémentaires, qui permettent vraiment d'accompagner cette digitalisation ».

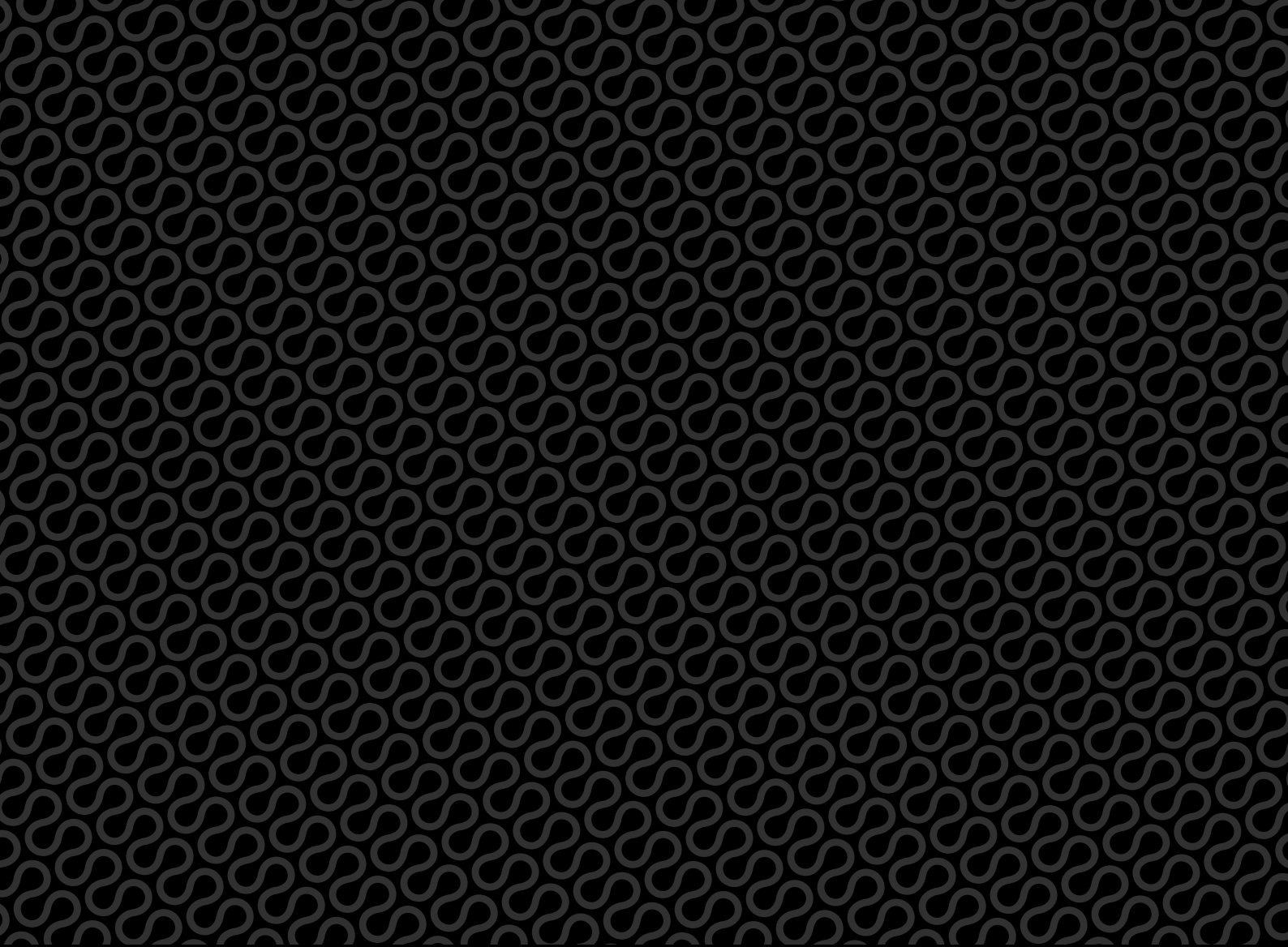
Christophe Adam
Directeur du Marketing Produits, Sage

À propos de Sage

Sage a pour ambition de casser les barrières afin que tout le monde puisse s'épanouir, à commencer par les millions de petites et moyennes entreprises, les ETI et les experts-comptables que nous accompagnons avec nos partenaires. Nos clients ont confiance en nos logiciels de gestion de finances, de ressources humaines et de paie pour que leurs activités se déroulent en toute sérénité.

En numérisant leurs processus de gestion, nous connectons les entreprises à leurs clients, fournisseurs, collaborateurs, aux banques et aux gouvernements. Notre mission est de simplifier leur quotidien tout en leur apportant nos conseils.

Casser les barrières signifie aussi consacrer notre temps, notre technologie et notre expérience à lutter contre la fracture numérique, les inégalités économiques et la crise climatique.



01 70 73 16 00
sage.com



Sage

© Sage 2024 Tout droit réservé. Société par Actions
Simplifiée au capital de 6 750 000 € - Siège social :
10 place de Belgique, 92250 La Garenne Colombes -
313 966 129 RCS Nanterre - Les informations contenues
dans ce document peuvent faire l'objet de modifications
sans notification préalable.
Création – Rédaction : ND Conseil & Idées et Compagnie